



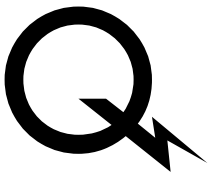
politique directive norme méthode

corporative sectorielle

		numéro D. 24-21
		page 1 de 4
titre VÉRIFICATION D'ABSENCE DE TENSION DANS LES INSTALLATIONS MOYENNE TENSION DE DISTRIBUTION		révision
		en vigueur le juillet 1995
unités intéressées Toutes les unités de la fonction distribution	préparé par (unité administrative) Division Véhicules, Outillage & Sécurité	recommandé par <i>Ronald Fortin</i> ^{95/03/27} date <i>Ronald Fortin pour.</i>
		validé par <i>Marcel Jobin</i> ⁹⁵⁻⁰³ date Marcel Jobin
approbation <input type="checkbox"/> conseil d'administration <input type="checkbox"/> président du Conseil et chef de la Direction <input type="checkbox"/> président et chef de l'Exploitation <input type="checkbox"/> cadre relevant p.-d.g. <input type="checkbox"/> vice-président	signature Gérald Soulières Directeur intérimaire Direction Distribution	date <i>95/04/25</i>

SOMMAIRE

	Titre	Page
1	OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION	2
2	PORTÉE	2
3	VÉRIFICATION DANS UNE INSTALLATION AÉRIENNE.....	2
3.1	Méthode conventionnelle.....	2
3.2	Méthode de rechange.....	2
4	VÉRIFICATION DANS UNE INSTALLATION SOUTERRAINE	3
4.1	Méthode conventionnelle.....	3
4.2	Méthodes de rechange	3
5	RESPONSABLE DE L'IMPLANTATION.....	4
6	RESPONSABLES DE L'APPLICATION	4



politique directive norme méthode

corporative sectorielle

numéro	D.24-21		
page	2	de	4

1 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

La présente méthode a pour objet d'indiquer la marche à suivre pour vérifier l'absence de tension lors de travaux effectués sur des installations aériennes et souterraines moyenne tension de distribution.

2 PORTÉE

Elle s'adresse au personnel d'Hydro-Québec et aux entrepreneurs appelés à effectuer des travaux au sens du Code de sécurité des travaux.

3 VÉRIFICATION DANS UNE INSTALLATION AÉRIENNE

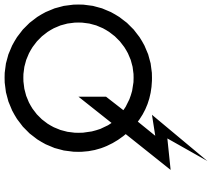
3.1 Méthode conventionnelle

La vérification d'absence de tension dans une installation aérienne de distribution doit être effectuée au moyen d'un détecteur de tension approuvé pour les classes de tension appropriées.

3.2 Méthode de rechange

Dans le cas où le détecteur de tension indique une présence de tension, on doit :

- procéder à une vérification visuelle de la zone protégée, de façon à s'assurer que les points de coupure (sectionneur, coupe-circuit, interrupteur, bretelle, etc.) sont en position ouvert;



politique directive norme méthode

corporative sectorielle

numéro	D.24-21		
page	3	de	4

- procéder à une vérification visuelle de la zone protégée pour s'assurer qu'il n'y a pas eu de mise sous tension par une autre ligne ou un client.
- vérifier les chaînes d'isolateurs des points de sectionnement (voir la norme B.42.17-03).
- Vérifier l'absence de tension au secondaire des transformateurs de distribution.

4 VÉRIFICATION DANS UNE INSTALLATION SOUTERRAINE

4.1 Méthode conventionnelle

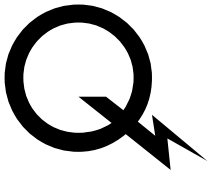
La vérification d'absence de tension dans une installation souterraine de distribution doit être effectuée au moyen d'un détecteur de tension approuvé pour les classes de tension appropriées.

4.2 Méthodes de rechange

Dans le cas où il est impossible de vérifier l'absence de tension à l'aide d'un détecteur approuvé, on doit identifier préalablement le câble à vérifier et procéder à la vérification selon l'une des méthodes décrites en 4.2.1, 4.2.2.

4.2.1 Utilisation d'un coupe-câble hydraulique et d'un pique-câble hydraulique relié à la terre

La procédure d'utilisation de ces outils doit faire l'objet d'un encadrement provincial.



politique directive norme méthode

corporative sectorielle

numéro	D.24-21		
page	4	de	4

4.2.2 Autres moyens

La vérification de l'absence de tension pourra être réalisé avec tous les autres moyens qui ont fait l'objet d'entente aux comités santé sécurité, en consultation avec le C.P.S.S.

5 RESPONSABLE DE L'IMPLANTATION

Le directeur Distribution est responsable d'implanter en région la présente méthode.

6 RESPONSABLES DE L'APPLICATION

Les gérants de secteurs Clientèle et Distribution sont responsables de l'application de la présente méthode.